



Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie  
FONTAINE GUERIN  
49250 LES BOIS D'ANJOU  
Réunion du 21 septembre 2023



**DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de septembre, à 18h00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE-BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

**Convocation :**

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LEBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Sandro GENDRON (pouvoir à Christelle LE BRUN), Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Secrétaire de séance : Claire HEULIN-RICHER

**CCAS-DEL-23013 / AIDE AUX IMPAYÉS**

Le conseil d'administration,

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou rappelle la délibération du 15 septembre 2022 CCAS-DEL-22016 où il a été attribué à M. \_\_\_\_\_ et Mme \_\_\_\_\_ une aide alimentaire pour les mois de d'octobre, novembre et décembre 2022 pour un montant de 50€ (cinquante euros).

Mme LE-BRUN explique que leurs enfants ont été à l'accueil de loisirs de l'Entente Vallée durant l'été 2022 sur le conseil de et que la facture reste impayée. Celle-ci s'élève à 97.75€ (quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-douze centimes).

Mme LE-BRUN propose de payer cette facture directement à la Trésorerie du Service de gestion comptable à Baugé-en-Anjou comme suit :

**Montant aide aux impayés.....97,75 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

**EN EXERCICE : 15**  
**VOTES POUR : 9**  
**VOTE CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

VU le dossier et la démarche effectuée par M. [redacted] et Mme [redacted] ;

**DECIDE** d'accorder une aide aux impayés de 97.72€ (quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-douze centimes) à verser directement à la Trésorerie du Service de gestion comptable à Baugé-en-Anjou.

**Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 21 septembre 2023**

**La Vice-Présidente,  
Christelle LE-BRUN**

**La secrétaire,  
Claire HEULIN-RICHER**

